UNDT/2022/006, Whycliffe Songwa

Décisions du TANU ou du TCNU

Le dossier est clair que le demandeur est venu pour la première fois au Tribunal le 24 février 2020, après 90 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la décision contestée. Les délais pour les contestations officielles doivent être strictement appliqués, un jour de retard n'est en aucun cas de minimis. L'UNDT n'a aucun pouvoir discrétionnaire de renoncer aux délais applicables.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la mesure disciplinaire qui lui a été imposée par l'intimé.

Principe(s) Juridique(s)

L'article 8.1 (d) (ii) du statut du Tribunal stipule que dans les cas où une demande d'évaluation de la gestion d'une décision contestée n'est pas requise, la demande doit être faite dans les 90 jours civils suivant la réception par le demandeur de la décision administrative.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Whycliffe Songwa

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2021/15

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

28 jan 2022

Duty Judge

Juge Buffa

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.1(d)